

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 05/10/2009
Version : 4.00
Réf. : S006552

Page : 1/7

Nom commercial :

DY-SEPTI POUDRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **DY-SEPTI POUDRE**

Utilisation : Pré-désinfection et nettoyage des instruments.

Responsable de la mise sur le marché :



DENTSPLY France SAS
4 rue M. Faraday
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Risques de lésions oculaires graves

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	10-20 %	Xi – R36
Percarbonate de sodium	15630-89-4	239-707-6	10-20 %	O-Xn – R8-R22-R41

Informations sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004 CE

≥ 30% phosphates
≥ 15- <30% agents de blanchiment oxygénés
< 5% tensio-actif non ionique, phosphonates

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 05/10/2009
Version : 4.00
Réf. : S006552

Page : 2/7

Nom commercial :

DY-SEPTI POUUDRE

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	En cas d'inhalation de poussières, sortir la victime à l'air frais et la garder au repos.
En cas d'ingestion :	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Appeler un médecin en cas de persistance ou aggravation effets néfastes pour la santé
En cas de contact avec la peau :	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau pendant 10-15 mn en maintenant les paupières écartées, Consulter immédiatement un spécialiste.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2
Produits de combustion dangereux	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.
Protection des intervenants :	Equipement de protection respiratoire approprié aux locaux et aux risques liés aux produits à proximité. Masque respiratoire autonome recommandé

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux
Précautions pour la protection de l'environnement :	Prévenir toute fuite dans les cours d'eau et les rivières.
Méthodes de nettoyage :	Diluer le produit immédiatement à grande eau en cas de fuite ou de déversement accidentel de faible importance. Si les quantités répandues sont très importantes, endiguer et ramasser le produit dans des récipients en vue de traitement. Rincer la partie souillée à grande eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et surtout les yeux. (voir chapitre 8)
Stockage :	Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à une température < 25°C.
Matériaux utilisés pour l'emballage :	Conserver dans son emballage d'origine

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 05/10/2009
Version : 4.00
Réf. : S006552

Page : 3/7

Nom commercial :

DY-SEPTI POWDRE

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Prévoir une douche oculaire.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle : Aucune

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m ³	VLE – ppm	VLE – mg/m ³	Note	TMP N°	FT N°

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Porter éventuellement un appareil respiratoire pour poussières si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque avec filtre à particules type P1 (conforme à la norme EN 143)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques et à l'utilisation.

Protection des mains : Port de gants recommandé. Butyle ou nitrile (conforme à la norme EN 374)

Protection des yeux : Lunettes de protection masque ou avec écran facial (conforme à la norme EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Solide (poudre)

Couleur : Blanche à jaunâtre

Odeur : Légère odeur

pH :

- A l'état de livraison :

-

- A la dilution d'emploi à 1%

10.0 ± 0,50

Solubilité :

- Dans l'eau :

Miscible dans l'eau.

- Dans les solvants :

-

Coefficient de partage : -non disponible

Pression de vapeur : -non applicable

Masse volumique (20°C) : -1 g/cm³

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 05/10/2009
Version : 4.00
Réf. : S006552

Page : 4/7

Nom commercial :

DY-SEPTI POUDRE

Inflammation et explosion :	- non applicable
Point d'éclair en coupe fermée :	- non applicable
Température d'auto-inflammation :	- non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	- non applicable
Dangers d'explosion :	- non applicable
Propriétés comburantes :	- non disponible
Viscosité :	- non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Produits de décomposition dangereux :	Produit stable dans les conditions d'emploi

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	aucune donnée disponible.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu
Après contact avec la peau :	Aucun effet important ou danger critique connu
Après contact avec les yeux :	Risque de lésions oculaires graves

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants :	Aucun effet dangereux.
Mobilité :	Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 05/10/2009
Version : 4.00
Réf. : S006552

Page : 5/7

Nom commercial :

DY-SEPTI POUDRE

Persistance/dégradabilité : Biodégradabilité de la somme des composants organiques évaluée : DBO/DCO > 60% et COD > 70%-Biodégradation facile
Tensio-actifs contenus en accord avec le Règlement 648/2004 CE

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Méthodes d'élimination : Destruction des récipients vides Ils doivent être incinérés dans une installation agréée
Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DES TRANSPORTS		
Etiquette(s) :			
Numéro ONU :			
Groupe d'emballage :			
Code danger :			
Code Quantité Limitée :			
Polluant marin			
Fiche sécurité :			
Avion passager et cargo :			
Instruction d'emballage :			
Avion cargo seulement :			
Instruction d'emballage :			
Libellé de transport :			

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007
Date de mise à jour : 05/10/2009
Version : 4.00
Réf. : S006552

Page : 6/7

Nom commercial :

DY-SEPTI POUDRE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification et l'étiquetage de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE, à la Directive européenne 67/548/CEE et leurs adaptations

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.
Classée.

Symboles :



Xi - Irritant

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

Phrases R :
R41 : Risque de lésions oculaires graves..

Phrases S :
S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Prescriptions nationales : Classe de pollution des eaux :

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :

R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Date de création : 24/01/2007
Date de révision : 05/10/2009

Révision Suite à un changement de formule, la FDS a été révisée dans sa totalité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007

Page : 7/7

Date de mise à jour : 05/10/2009

Version : 4.00

Réf. : S006552

Nom commercial :

DY-SEPTI POWDRE

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.